



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

17 janvier 2007

EUPHON, sirop

Flacon de 300 ml avec godet (CIP : 374 833-1)

Laboratoire MAYOLY SPINDLER S.A.

Codéine, érysimum

Date de l'AMM : 11 février 1994

Motif de la demande : Inscription Sécurité Sociale en complément du flacon de 150 ml.

Indications :

Traitement symptomatique des toux non productives gênantes.

Posologie :

Réservé à l'adulte et à l'enfant de plus de 12 ans. En l'absence d'autre prise médicamenteuse apportant de la codéine ou tout autre antitussif central, la dose quotidienne de codéine à ne pas dépasser est de 120 mg chez l'adulte et de 1 mg/kg chez l'enfant de 40 à 50 kg (environ de 12 à 15 ans).

La posologie usuelle est de :

- Adulte : 1 à 2 cuillères à soupe ou mesures graduées à 15 ml par prise à renouveler au bout de 6 heures en cas de besoin sans dépasser 4 prises par jour.
- Enfant de plus de 12 ans :
Utiliser un gobelet doseur gradué.
Enfant de 40 à 50 kg (environ 12 à 15 ans) : 1 mesure graduée à 15 ml ou 1 cuillère à soupe par prise, à renouveler au bout de 6 heures en cas de besoin, sans dépasser 4 prises par jour.

Le traitement symptomatique doit être court (quelques jours) et limité aux horaires où survient la toux.

Le service médical rendu par EUPHON, sirop est modéré.

Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (V).

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Le conditionnement est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 35 %

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé